République du Sénégal Ville de Dakar

## Commune de la Patte d'oie Certificat de Domicile

Je soussigné Mr Ibrahima DIAW; Délégué de quartier de la cité soprim extension certifie que ;

Nr. Mine, Mile Sette Sone Né(e) le DU/05/1990 à Hi Micha du Righ

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Délégué





CARTE D'IDENTITE CEDEAO



1 06 19900504 00035 1

SETTE SENE 04/05/1990

167 cm

NIORO DU RIP 14/03/2019

13/03/7029

COMM DESPA

22 SOPRIME EXTENSION

of Charleston .

LESONNE NON INSCRITE SUR LE FICHIER ELECTORAL

T 554 2002 00114

I < SEN106199005<040003514<<<<< 9005042M2903138SEN<<<<<<<< SENE<<SETTE<<<<<<<<<

SEN

76314.6

actif obligatoire. Incorporé le <b>d.09.00</b> service comptant du <b>.09.00</b> Affecté au 12° BAT/CI p/c du. 1-09-0.00 formation terminée, affecté au 0-5 / 2014 suivant NDS n°- 101/BRU 0 PERS du 22 du 2014 AM n°	e n°lire pou	0.	DS 1990 à Môn du Rip noie NTORO du Rip NTORO du Rip NTORO du Rip Département NT Ou du Rup Des ce Des Des Ce Des Des Des Ce Des Des Des Des Ce Des Des Des Des Des Des Des Des Des Des	ETAT SIGNALITIQUE  TOTAL DES SERVICES  Grade Matelot Je al Matricule OS 10 B.094  Prénoms Satte  Nom SENCE

DEPARTEMENT DE NIORO DU RIP SERVICE DE l'ETAT-CIVIL CENTRE PRINCIPAL UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE

Pour l'année Deux mille deux AN (2002) N° dans le Registre Cent cinquante-huit N°R (158) Né Quatre Mai mille neuf cent quatre Vingt Dix à......Minutes est né(e) à NIORO DU RIP Un enfant de sexe MASCULIN SETTE SENE Nom de Famille Prénoms ASSANE Prénoms du Père YACINE CISSE Prénoms de la Mère Noms Famille de la Mère Pays de Naissance pour les Naissances à L'Etranger(3)..... (écrire en majuscule le lieu de Naissance ; les Prénoms et le Nom) Délivré par le Juge de Paix de TIRIIBUNAL IDEPARTEMENTAL IDE NIGDICO Le Vingt-deux Février deux mille un An 2001 Sou le Numéro Six mille sept cent soixante-dix-huit 6778 Transcrit le 19 Février 2002 dans le registre des Actes de Naissance An 2002 EXTRAIT DELIVRE PAR LE CENTR PRINCIPAL POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DE NIORO DU RIP CENTRE PRINCIPAL Fait à NIORO DU RIP le, 11/01/2021 L'officier d'Etat-Civil Alioune FA 111 (1)(2)(3) Notes et mentions marginales au verso RESERVE » » » » » » » »

CODE REGION :- CODE CNI :564,00 - TYPE :CPU

### COUR D'APPEL DE KAOLACK TRIBUNAL DEPARTEMENTAL DE NIORO DU RIP

Duplicata

N° 0811/2009/Registre d'ordre



## CERTIFICAT DE NATIONALITE SENEGALAISE

Nous, Mamadou Yakham Keita, Président du Tribunal Départemental de Nioro du Rip (Sénégal), étant en notre cabinet sis au Palais de Justice de la dite ville

Vu la loi nº 61-20 du 07 mars 1961 portant code de la nationalité modifiée

### SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES :

- 1- Une requête écrite en date du 30/10/2009 présentée par le pétitionnaire ;
- 2- Un extrait du registre des actes de naissance n° 158/2002 établi et délivré par le Centre d'état-Civil Principal de Nioro du Rip en date du 22/10/2009 au nom du pétitionnaire ;
- 3- Un extrait du registre des actes de naissance n° 180/1989 établi et délivré par le Centre d'état-Civil Principal de Nioro du Rip en date du 30/10/2009 au nom de Yacine CISSE, mère du pétitionnaire;
- 4- Un certifient de résidence établi par le Maire de la Compuse de Niere de Die pétitionnaire ;

### CERTIFIONS

QUE LE NOMME : Sette SENE né le 04/05/1990°à Nioro du Rip, (Dép Nioro du Rip) fils du sieur Assane SENE;

Et de la Dame : Yacine CISSE née le 07/03/1968 à Nioro du Rip, (Dép Nioro du Rip), de El Hadji Khassoum et de Sokhna GUEYE;

EST DE NATIONALITE SENEGALAISE EN VERTU DE L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> ALINEA 1<sup>ER</sup> DE LA LOI N° 61-10 DU 07 MARS 1961

COMME: Etant enfant né(e) au Sénégal d'un (e) ascendant (e) au premier degré qui y est lui-même (elle-même) né (e).

COUT

TIMBRE.....2.000 FCFA

DROIT...... 300 FCFA

TOTAL..... 2.300 FCFA

Fait à Nioro du Rip, le 26/01/2015

### LE PRESIDENT DU TRIBUNAL





MINISTERE DES FORCES ARMEES

# Certificat de Bonne Conduite

Le Capitaine de Frégate

certifie que le matelot OPE 10 DU10511990 83 SEME pile 05.10.03094 Commandant 65M à Nibillo Mu Rip

drapeaux et qu'il a constamment souvi avec honneur et fidélité a tenu une banne conduite pendant taut le temps qu'il est resté saus les

SIGNATURE ET CACHETOU CHET SIGNATURE ET CACHETOU CORPS

AND ASSESSMENT OF STANSON The relation of the plant of the state of th Juin 2004 THE ALCH 17 d. 18 Evin 2004 11/21/1990 In parones we had been of